



Mécanisme de Décentralisation des fonds climat: Principes et dispositif opérationnel au Mali et au Sénégal

Near East Foundation consortium dans le cadre du programme Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED)



Table des matières

Table des illustrations	3
Acronymes	4
Introduction	5
1. Enjeux du changement climatique pour un développement local résilient	6
1.1 Financement climatique local insuffisant	6
1.2 Systèmes de planification gouvernementaux inadéquats	7
2. Cadre conceptuel : principes et fondements du mécanisme DFC	8
2.1 Planification communautaire participative	8
2.2 Inclusion sociale	8
2.3 Accent sur les biens publics	9
2.4 Ancrage et renforcement du dispositif de la décentralisation	9
2.5 Gestion flexible et itérative	9
3. Composantes opérationnelles du mécanisme	10
3.1 Fonds	11
3.2 Comités de planification d'adaptation au changement climatique	11
3.3 Outils de planification et de l'information climatique	13
3.4 Suivi-évaluation (S&E)	14
4. Discussion	17
4.1 Promotion de la planification communautaire participative et inclusive	17
4.2 Responsabilisation des collectivités territoriales pour construire la résilience	17
4.3 Ancrage aux institutions publiques pour l'appropriation et la mise à l'échelle	18
Conclusion	19
Références	20

Si vous avez des questions sur ce rapport ou sur le projet DFC en général, veuillez contacter la Near East Foundation à info@neareast.org ou + 1 315 428 8670

Table des illustrations

Encadré 1 Définition de «bien public».....	9
Illustration 1 Composantes opérationnelles du mécanisme DFC.....	10
Illustration 2 Représentation du projet à travers l'approche TAMD.....	15



Acronymes

ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (Mali)
ARD	Agence Régionale de Développement (Sénégal)
BRACED	Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters
BRACED-X	Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters - Extension
CCA	Comité Communal d'Adaptation (Mali)
CDA	Comité Départemental d'Adaptation (Sénégal)
CLA	Comité Local d'Adaptation (Mali)
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, Coordination et Suivi des Actions de Développement (Mali)
COP	Conférence des Parties
CRA	Comité Régional d'Adaptation (Sénégal)
CR	Commission Régionale de suivi des fonds (Mali)
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, Coordination et Suivi des Actions de Développement (Mali)
DFC	Décentralisation des fonds climat
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
IED Afrique	Innovation Environnement Développement en Afrique
IIED	Institut International pour l'Environnement et le Développement
NEF	Near East Foundation
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDESC	Programme de Développement Economique Social et Culturel
PNDL	Programme National de Développement Local (Sénégal)
S&E	Suivi-évaluation
TAMD	<i>Tracking Adaptation Measuring Development</i> /Système de suivi de l'adaptation et de mesure du développement
TdC	Théorie du Changement

Introduction

Les collectivités territoriales, autorités légitimes en matière de développement local, sont particulièrement bien placées pour identifier et mettre en place les mesures d'adaptation au changement climatique répondant le mieux aux besoins locaux. Pourtant, elles manquent souvent de ressources pour renforcer la résilience des populations vulnérables. De plus, bien qu'elles soient censées être participatives, les systèmes de planification des collectivités territoriales ne répondent pas systématiquement aux besoins des communautés en matière d'adaptation.

Le projet Décentralisation des fonds climats (DFC) intervient dans ce contexte afin de permettre aux collectivités territoriales (i) d'accéder aux fonds climat afin de financer l'adaptation locale et (ii) d'intégrer la résilience climatique au sein de leurs systèmes de planification et budgétisation. Ce projet de recherche-action et de plaidoyer a été mis en œuvre entre 2015 et 2019 dans les régions de Mopti au Mali et de Kaffrine au Sénégal. DFC fait partie du programme BRACED (Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters), financé par le gouvernement du Royaume-Uni, et est mis en œuvre par la Near East Foundation (NEF) avec Innovation, Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)¹.

S'inspirant des expériences du DFC au Kenya², le projet DFC-BRACED s'intègre à l'architecture institutionnelle et financière de la décentralisation au Mali et au Sénégal en complétant les systèmes existants à travers un renforcement des capacités institutionnelles et l'application d'outils de recherche sur la résilience.

L'objectif de ce document est de partager l'approche adoptée par le projet DFC au Mali et au Sénégal ainsi que les modalités de mise œuvre pratique du mécanisme DFC. Le présent document s'articule autour de quatre sections :

- La section 1 présente les enjeux climatiques et de développement auxquels DFC s'adresse.
- La section 2 décrit les principes fondamentaux du mécanisme.
- La section 3 passe en revue les quatre composantes opérationnelles et leurs modalités de mise en œuvre au Mali et au Sénégal.
- La section 4 reprend les leçons apprises sur la pertinence du projet DFC.

¹ Voir : <http://www.braced.org/fr/>

² Au Kenya, le gouvernement est en train d'introduire le mécanisme DFC (le County Climate Change Fund mechanism) à l'échelle nationale afin de permettre aux collectivités (county governments) d'avoir accès au financement pour le climat et de renforcer leurs systèmes de planification et de budgétisation face au changement climatique.

1. Enjeux du changement climatique pour un développement local résilient

Mettre fin à la pauvreté et parvenir à un développement durable en Afrique, dans le contexte de risques climatiques de plus en plus accrus, requiert que les gouvernements nationaux s'attaquent à deux défis majeurs. D'une part, les collectivités territoriales, autorités légitimes en matière de développement local, ne peuvent investir dans le développement et l'adaptation au changement climatique compte tenu de l'insuffisance de fonds pour le climat disponibles localement. D'autre part, les systèmes de planification des collectivités territoriales ne sont pas adaptés pour répondre aux défis posés par le changement climatique. En effet, ils n'intègrent ni les stratégies d'adaptation existantes développées au fil du temps par les communautés, ni les données et informations climatiques. Par conséquent, les investissements réalisés au niveau local tiennent peu compte des priorités en matière de résilience à ce niveau.

Pour soutenir les priorités et les stratégies d'adaptation des populations locales, il faut assurer un financement suffisant pour le climat et le développement à leur niveau. De plus, il est nécessaire de renforcer les systèmes de planification et de budgétisation locaux afin d'y intégrer la gestion des risques liés au changement climatique. Par ailleurs, la participation des communautés lors de décisions d'investissements d'atténuation et d'adaptation doit être renforcée car elle garantit l'appropriation et la durabilité de ceux-ci.

1.1 Financement climatique local insuffisant

Lors de la COP15 à Copenhague, les pays développés se sont engagés à consacrer annuellement, de 2020 à 2100, 100 milliards de dollars afin d'assister les pays en voie de développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique. Mais pour que ces fonds financent des investissements au bénéfice des plus vulnérables, il est indispensable qu'une grande partie de ceux-ci atteignent les communautés locales. En effet, ces dernières sont non seulement celles qui en ont le plus besoin, mais sont aussi les mieux placées pour définir les actions d'adaptation qui répondent à leurs priorités et contextes locaux (Steele et coll., 2015).

Toutefois, cela s'avère être un défi de taille puisqu'on estime qu'entre 2003 et 2016 moins de 10% des fonds internationaux, régionaux et nationaux est parvenu au niveau local (Soanes et coll., 2017). Au Mali et au Sénégal, il existe peu d'information concernant la proportion des fonds climats dont disposent les acteurs locaux. Au Mali, le montant prévisionnel de financement de 2018 à 2020 du Fonds Climat Mali (FCM) est estimé à 22 410 000 dollars, tandis que le montant de financement de 2013 à 2017 était de 748 792 dollars.³ Au Sénégal, le montant global reçu entre 2015 et 2019 à travers les différentes sources de financement que sont le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds d'Adaptation et le Fonds pour

³Version préliminaire du Plan d'investissement (2019-2023) Fonds Climat au Mali rédigé par le Ministère de l'Environnement, Assainissement et de Développement Durable (MEADD) en décembre 2018

l'environnement mondial (FEM), est évalué à plus de 142 millions de dollars.⁴

La spécificité de ces financements réside dans le fait que les acteurs de mise en œuvre sont essentiellement les banques, les agences des Nations Unies, les agences gouvernementales nationales ou des consortiums d'ONG. Jusqu'à présent, aucune collectivité territoriale ou Organisation Communautaire de Base (OCB) n'a directement bénéficié de financement pour la mise en œuvre d'investissements renforçant la résilience face au changement climatique. Les obstacles limitant le flux de financement climatique au niveau local sont multiples. Dans le cadre du Mali et du Sénégal, les lacunes de la politique nationale et du cadre institutionnel ne permettent pas aux fonds pour le climat d'être acheminés au niveau local.

1.2 Systèmes de planification gouvernementaux inadéquats

Au Mali et Sénégal, les collectivités territoriales sont responsables du développement local à travers les compétences économiques et sociales conférées par l'État. À cet effet, elles assurent la maîtrise d'ouvrage et sont responsables de la planification et prestation de plusieurs services publics. Par exemple, elles sont chargées de la coordination entre différents secteurs et parties prenantes ainsi que du financement des investissements dans les biens publics. Leur proximité sur le terrain leur permet de mettre en place des plans d'adaptation au changement climatique sur mesure. Par conséquent, les collectivités territoriales prennent en compte les besoins et les priorités des populations locales, ainsi que la diversité et la complexité des économies et des écosystèmes locaux. L'ensemble de ces rôles et activités est essentiel pour renforcer la résilience des communautés.

Cependant, la capacité institutionnelle des collectivités territoriales pour gérer et permettre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique est généralement faible. Ainsi, les collectivités territoriales manquent de soutien leur permettant d'intégrer les informations propres à la variabilité climatique au sein de la planification et des décisions d'investissements (GIZ, 2013). En outre, le manque de mécanismes institutionnels donnant la possibilité aux différents groupes sociaux d'informer le processus de planification crée une déconnexion avec les collectivités territoriales. Bien qu'elle soit censée être participative, la planification des collectivités territoriales n'implique pas suffisamment les communautés, et encore moins les couches les plus vulnérables, dans les décisions visant à aborder les priorités des populations.

À ce jour, la planification locale ne tient pas compte du fait que les défis liés au changement climatique sont multisectoriels et se manifestent à une échelle géographique couvrant de multiples juridictions administratives. Si les mécanismes en place soutiennent la coordination de toutes les actions de développement au sein des collectivités et entre ces dernières, le manque de volonté politique et de ressources financières limitent leur mise en œuvre (Ministère de l'Administration Territoriale au Mali, 2014). Enfin, les transferts fiscaux du gouvernement central auprès des collectivités ne couvrent pas leurs besoins et sont souvent accompagnés de conditions visant à financer en priorité les besoins nationaux plutôt que locaux (FMI, 2015). Ces problèmes sont donc institutionnalisés par le peu de moyens et de forums pour y répondre sans un rééquilibrage complet du système actuel.

⁴ Information partagée lors de l'atelier national de partage d'expériences sur le financement climat décentralisé, tenu à Dakar le 11 avril 2019 par l'Autorité Nationale Désignée (AND) : 84 milliards de francs CFA. Le taux de change fut calculé par l'utilisation du site : xe.com le 25 avril 2019.

2. Cadre conceptuel : principes et fondements du mécanisme DFC

Afin de répondre au déficit de fonds locaux pour le climat, le projet DFC a initié un mécanisme de financement (ci-après mécanisme DFC) visant à soutenir et accroître la résilience des populations face au changement climatique.⁵ Le mécanisme DFC repose sur cinq principes fondamentaux: (1) la planification communautaire participative; (2) l'inclusion sociale; (3) l'accent sur les biens publics ; (4) l'ancrage et renforcement du dispositif de la décentralisation ; et (5) la gestion flexible et itérative. Ces principes visent à renforcer la capacité des acteurs locaux (les collectivités territoriales, les communautés locales et leurs institutions) afin qu'ils puissent planifier et se préparer aux risques et opportunités induits par le changement climatique. Cette section décrit les principes directeurs du mécanisme DFC et leurs fondements, afin d'éclairer les caractéristiques opérationnelles abordées dans la section 3 ci-après.

2.1 Planification communautaire participative

Le mécanisme DFC soutient que les perspectives et connaissances locales doivent être reconnues afin que la planification à ce niveau puisse soutenir la résilience des populations. Ce principe repose sur l'hypothèse que les populations locales ont l'expérience, les connaissances et les institutions nécessaires les habilitant à gérer la variabilité climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes actuels. Bien que sur le plus long terme, les stratégies locales d'adaptation s'avèreront peut-être insuffisantes, il est malgré tout crucial

de capitaliser sur celles-ci en tant que point de départ. D'une part, les investissements en matière d'adaptation au changement climatique prenant en compte les priorités locales sont davantage susceptibles de répondre aux besoins des populations. Cela implique donc que ces investissements sont plus pertinents, durables et ont un meilleur rapport qualité-prix. D'autre part, ce principe est cohérent avec la notion de « participation citoyenne » qui se trouve dans les textes de la décentralisation et les Constitutions des deux pays. Ainsi, le principe de planification communautaire participative permet de saisir la portée et les défis de la participation citoyenne dans la mise en œuvre de la décentralisation au Mali et au Sénégal.

2.2 Inclusion sociale

Le deuxième principe du mécanisme DFC découle du premier et soutient qu'afin d'aboutir à des stratégies climatiques efficaces et équitables, il est nécessaire d'aller au-delà de la « participation ». Selon ce principe, l'inclusion sociale vise à aborder les rapports de forces et les dynamiques décisionnelles entre différents acteurs, et ceci à tous les niveaux du système de planification : au sein des ménages et des communautés, entre populations et collectivités et entre les autorités locales et nationales. L'inclusion sociale contribue à la compréhension, au respect et au dialogue entre les parties prenantes ; permettant de minimiser les risques de conflits, de favoriser une plus grande appropriation des investissements par les bénéficiaires et ainsi d'accroître les chances de

⁵ Bien que cette section ne concerne que le Mali et le Sénégal, les principes qui y sont présentés sont autant valables pour la Tanzanie, le quatrième pays qui teste un mécanisme de financement climatique décentralisé inspiré du Kenya.

pérennisation. Finalement, le principe est conforme aux dispositions prévues dans la Constitution et dans les politiques de développement et de la décentralisation.

2.3 Accent sur les biens publics

Le mécanisme DFC met l'accent sur les investissements en biens publics afin d'amplifier les effets sur la résilience pour tous et de soutenir une « adaptation endogène » des populations. Ce principe est cohérent avec l'ancrage du projet DFC dans le dispositif institutionnel de la décentralisation, où les collectivités territoriales sont responsables de la planification et la gestion des fonds publics afin d'assurer un développement local pour tous les citoyens. Compte tenu des deux principes précédents et de la mission des collectivités territoriales en tant qu'institutions publiques et décentralisées du gouvernement, il est logique que les investissements soutenus par DFC se focalisent sur les biens publics. Selon ce principe, il est entendu que les collectivités territoriales doivent investir dans des dispositifs qui renforcent les stratégies actuelles de production et d'adaptation des populations. Les investissements à caractère public qui renforcent les systèmes actuels de production tiennent compte de la dépendance des populations à l'égard des ressources communes (les forêts, l'eau, les pâturages, etc.) et permettent à tous, ou du moins à un maximum de citoyens, d'en bénéficier.

Encadré 1 Définition de «bien public»

Un bien public est un bien que chaque individu peut consommer. Un bien est dit public lorsqu'il répond à deux critères : la non-rivalité et la non-exclusion.

2.4 Ancrage et renforcement du dispositif de la décentralisation

Ce principe soutient que les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer afin de garantir un développement résilient au changement climatique. En effet, l'intégration des défis climatiques dans les politiques et stratégies de développement locales fait partie du mandat et des responsabilités des collectivités territoriales; et rend ainsi l'adaptation au changement climatique une responsabilité conjointe. L'adaptation au changement climatique nécessite une coordination efficace entre une variété d'acteurs ayant des mandats et des intérêts différents. Les collectivités territoriales ont la légitimité et le pouvoir de coordonner, de cofinancer et d'engager toutes les parties prenantes locales et nationales. La décentralisation permet donc à la planification territoriale de prendre en compte le principe de subsidiarité qui répond mieux que des systèmes centraux de planification à la grande variabilité et diversité des conditions socio-économiques et écologiques renforçant ainsi la pertinence, l'efficacité des investissements d'adaptation et les dynamiques des systèmes de production.

2.5 Gestion flexible et itérative

Le mécanisme DFC doit prendre en compte l'incertitude sur les tendances et les impacts futurs du changement climatique, les effets très différenciés de celui-ci sur les populations, les économies et les environnements et la nature dynamique d'un cadre politique plus large. Pour ces raisons, le mécanisme lui-même se doit d'être flexible, capable d'apprendre et de s'adapter tout en restant centré sur ses objectifs. Le principe d'une gestion flexible et itérative a été ancré dans le projet et le mécanisme DFC à travers les quatre composantes opérationnelles du DFC.

3. Composantes opérationnelles du mécanisme

Bâtit sur les cinq principes conceptuels développés dans la section 2, le mécanisme DFC est opérationnalisé à travers quatre composantes interdépendantes. Celles-ci à la fois influencent, et sont elles-mêmes influencées, par le fonctionnement des autres composantes. Le bon fonctionnement du mécanisme dépend ainsi du bon fonctionnement de chacune de ces composantes, permettant au mécanisme

d'adresser les problématiques du système complet. Les composantes sont: (1) le Fonds; (2) les comités de planification de l'adaptation au changement climatique; (3) les outils de planification et l'information climatique; et (4) le suivi-évaluation (S&E) (voir illustration 1). Malgré l'observation des mêmes principes et composantes décrits précédemment au Mali et au Sénégal, la mise en œuvre du DFC se caractérise aussi par

Illustration 1 Composantes opérationnelles du mécanisme DFC



quelques spécificités liées à des contextes socio-politiques distincts. La section suivante introduit ces quatre composantes ainsi que les éléments clés de leur mise en œuvre au Sénégal et au Mali.

3.1 Fonds

Le mécanisme DFC fonctionne avant tout par la création d'un fonds public, à travers lequel des investissements en biens publics sont mis en œuvre par les collectivités territoriales. Ce Fonds est géré par les collectivités territoriales, qui sont déjà dotées des mécanismes de financement nécessaires pour assurer la responsabilité et la transparence de la planification territoriale. Le mécanisme DFC est donc conforme à la politique et à la législation en matière de finances publiques au Mali et au Sénégal, et complète les systèmes de financement existants des collectivités. En tant que fonds public, il peut être alimenté par diverses sources, telles que les budgets de développement des collectivités, les fonds nationaux pour le climat ou les donateurs bilatéraux et multilatéraux dans les pays.

3.1.1 Mise en œuvre du Fonds

La majorité du Fonds (90%) est consacrée au financement d'investissements au niveau des communes et des cercles au Mali et des communes et conseils départementaux au Sénégal. Dans le contexte du projet DFC, 10% du Fonds a été alloué aux frais de fonctionnement du mécanisme, ce qui inclut les trois autres composantes du mécanisme (les comités, l'application d'outils, et le S&E).

Au Mali comme au Sénégal, le Fonds est géré par les collectivités territoriales qui sont responsables de la sélection des priorités pour les investissements. Dans les deux pays, les fonds sont acheminés aux collectivités territoriales par des entités publiques nationales, en passant par des comités de planification créés par le projet DFC qui assurent la sélection des investissements (voir section 3.2). Au Sénégal, le projet DFC opère en partenariat avec le Programme National de Développement Local (PNDL) qui achemine les fonds à travers le circuit de financement du Fonds

de Développement Local (FDL), via des comptes spéciaux du Trésor. Ce sont les collectivités territoriales qui gèrent la procédure des fonds, ainsi que la maîtrise d'ouvrage, avec l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement nationale (ARD). Au Mali, l'existence de collectivités territoriales au niveau régional a justifié la mise en place d'une commission issue du CROCSAD (voir section 3.2.1 ci-dessous) afin de suivre les fonds pour les investissements et l'allocation de fonds pour son fonctionnement. Les fonds y sont acheminés par l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) au niveau national.

Les collectivités territoriales ainsi que les OCB peuvent accéder à ce financement en développant et soumettant des propositions d'investissement sur la base de critères prédéfinis qui répondent aux principes du mécanisme DFC: accent sur les biens publics, liens évidents avec le changement climatique, prise en compte des couches vulnérables, notamment les femmes et jeunes, et alignement avec les politiques de développement existantes. Le Fonds et ses investissements sont donc aussi des catalyseurs pour la mise en place d'un dialogue entre les collectivités et toutes les composantes de la communauté dans le cadre du processus d'adaptation au changement climatique.

3.2 Comités de planification d'adaptation au changement climatique

La deuxième composante du mécanisme DFC consiste en la mise en place de comités de planification de l'adaptation au changement climatique à différents niveaux au sein des collectivités territoriales. Ces comités sont établis pour inclure divers acteurs locaux ainsi que les communautés locales, et sont responsables de l'identification et de la sélection des investissements. L'établissement, la composition et l'ancrage institutionnel des comités varient entre le Mali et le Sénégal compte tenu des contextes de décentralisation légèrement différents.

Dans les deux pays, des comités ont été créés aux niveaux local et régional et émanent de structures formelles créées par leurs gouvernements respectifs pour assurer l'harmonisation, la coordination et le suivi des actions de développement du pays. Leurs rôles et responsabilités consistent à appliquer des outils locaux de planification (voir section 3.3), consulter les populations puis valider la priorisation des investissements pour l'adaptation, et à appuyer la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissements.

Les comités sont des cadres qui intègrent l'inclusion et la responsabilisation des acteurs locaux dans tout le processus de mise en œuvre de DFC. Au plan organisationnel, ce sont des structures représentant toutes les parties prenantes du développement: l'administration, les élus, les services techniques, les agences de développement régional, les organisations de la société civile (organisation agricoles, féminines, de jeunes, ONG). Les comités sont également un intermédiaire pour la capacitation des acteurs locaux et un moyen pour l'appropriation et la pérennisation de l'approche DFC. Au-delà de la planification, les comités ont permis d'expérimenter avec succès le suivi-évaluation participatif (voir section 3.4).

3.2.1 Mise en œuvre des comités de planification de l'adaptation au changement climatique

Les comités sont connus sous des appellations différentes aux niveaux régional et départemental. Au Sénégal, ce sont le Comité Régional d'Adaptation (CRA) et les Comités Départementaux d'Adaptation (CDA). Au Mali, il s'agit de la Commission Régionale (CR) de suivi des fonds et du Comité Local d'Adaptation (CLA); un schéma institutionnel complété au Mali par l'existence d'un Comité Communal d'Adaptation (CCA).

Au niveau régional, les comités de planification sont le CRA au Sénégal et la CR au Mali. Les deux structures sont présidées par le gouverneur de la région, soit Kaffrine au Sénégal et Mopti au

Mali. Au Sénégal, le CRA est un sous-comité du comité régional de concertation, d'harmonisation et de suivi des interventions de développement au niveau de la région de Kaffrine. Au Mali, la CR est un démembrement du Comité Régional d'Orient, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD). Le secrétariat est assuré conjointement par le Directeur Régional du Budget et par le Coordinateur du Programme de la NEF-DFC. La CR examine la conformité des dossiers de projets de prestation avec la loi, vise les demandes de décaissement des fonds climat des communes et cercles, valide les investissements proposés par les Comités Locaux au niveau des cercles et assure le suivi financier des fonds climat mobilisés dans la région.

Au niveau départemental au Sénégal, il s'agit des CDA tandis **qu'au niveau cercle au Mali**, c'est la Commission Locale issue du Comité Local d'Orient, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD). Dans les deux pays, ces structures ont les responsabilités suivantes: (1) Réaliser des évaluations participatives sur la résilience des systèmes de production face aux aléas climatiques et au changement climatique futur; (2) Assurer le suivi de la réalisation des initiatives; (3) Participer à la réception des investissements et le suivi de la gestion des investissements par les bénéficiaires; (4) Accompagner l'élaboration des TdC pour les différents projets; (5) Participer ou réaliser des études techniques des propositions de projets, y compris les *screening* environnementaux; (6) Participer à la réception des travaux.

Tout comme leurs homologues régionaux, le CDA et le CLA sont composés des représentants de toutes les parties prenantes, par exemple, les services déconcentrés de l'État, de la société civile et du Président du Conseil délibérant du Département au Sénégal ou du Cercle au Mali. Les CDA au Sénégal facilitent l'identification des projets à travers l'organisation de forums communautaires, participent au montage des dossiers de projets et à l'évaluation des entreprises de prestation. Au Mali, le CLA a la particularité

d'assurer l'examen et la validation technique des initiatives retenues par les CCA et l'identification et de la priorisation des investissements (niveau cercle).

Au niveau communal, les CCA sont spécifiques au Mali où ils ont été initiés de façon formelle par les autorités territoriales communales pour renforcer le système de planification et de financement des investissements en matière d'adaptation au changement climatique dans le cadre du DFC. Le CCA est créé par décision du maire et se compose de deux représentants du conseil communal, deux représentants des organisations de producteurs (dont une femme), une représentante des organisations féminines, un représentant des jeunes, un représentant de la société civile, du secrétaire général et du régisseur de dépenses de la commune. D'une part, ils organisent et lancent les consultations auprès des OCB et des communautés, et d'autre part, ils reçoivent et centralisent les propositions de projets. Les CCA ont le pouvoir et la légitimité de décision sur le choix d'initiatives répondant aux priorités des communautés et de leur rendre compte. Les membres des CCA sont responsables de l'évaluation des propositions soumises, sur la base d'une grille de critères objectifs, qui incluent l'alignement au Programme de Développement Économique Social et Culturel (PDESC) et au budget annuel - qui sont des conditions nécessaires pour le financement par l'ANICT.

Au niveau communautaire dans les deux pays, un comité composé de bénéficiaires (hommes et femmes) a été mis en place pour assurer la gestion et l'entretien de chacun des investissements réalisés. Afin de faciliter le bon exercice de leurs fonctions, les capacités des membres de ces comités ont été renforcées par le biais de formations et le transfert des outils de gestion. À la fois dispensées et soutenues par des séances d'appui conseil et d'animation, ces formations ont porté, entre autres sur des modules de gestion technique, administrative et financière, le leadership, le genre et le changement climatique).

3.3 Outils de planification et de l'information climatique

La troisième composante du mécanisme DFC repose sur l'application d'outils de planification, tels que les études sur la résilience et l'intégration d'outils de gestion et diffusion de l'information climatique. Ces outils participatifs permettent une discussion plus éclairée entre les communautés et les agents techniques des collectivités. En effet, ils offrent aux populations la possibilité de décrire leurs moyens de subsistance et les incitent à réfléchir à leurs stratégies et capacités d'adaptation face au changement climatique. Ils facilitent donc un dialogue partant de la base aux services techniques qui reste sous le contrôle de la communauté. Par ailleurs, l'intégration de ces outils au sein du système de planification des collectivités permet l'institutionnalisation des perspectives et des connaissances des populations locales au sein des systèmes de prise de décisions des collectivités territoriales. Les facteurs au centre du processus reposent sur un souci d'assurance que l'approche soit complémentaire avec les systèmes de planification et de budgétisation des collectivités territoriales ainsi que pertinente, abordable et maîtrisable par ces dernières.

3.3.1 Mise en œuvre des outils de planification et de l'information climatique

Les **études de résilience** sont des évaluations participatives qui ont pour objectif de faire un état des lieux de la problématique du changement climatique et d'analyser la vulnérabilité, le niveau de résilience et les capacités de réponse des communautés. Pilotées par l'équipe DFC dans les deux pays⁶, ces études ont mis l'accent sur les femmes et les jeunes ainsi que sur les différents systèmes de production mis en place dans les régions de Kaffrine et Mopti.

⁶Accompagné dans le cas du Sénégal d'un consultant facilitateur.

Les outils de gestion et diffusion de l'information climatique ont été développés dans les deux pays pour favoriser l'accès et l'utilisation de l'information météorologique. Ces outils visent à vulgariser l'utilisation des services météorologiques afin de mieux adapter les pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique. À travers le projet DFC, l'accent a été mis sur la sensibilisation des populations quant à l'importance des services climatiques dans un contexte sahélien marqué par la variabilité, l'incertitude et l'imprévisibilité du climat. Le mécanisme DFC déploie un arsenal d'outils suivant une approche méthodique. Celle-ci débute par le recueil participatif des connaissances traditionnelles sur la prévision saisonnière. Ensuite, les données portant sur les prévisions pluviométriques ainsi que les tendances attendues lors de la saison des pluies sont partagées⁷. Enfin, le processus aboutit lors de la diffusion de conseils agricoles adaptés aux prévisions.

Des champs test ont également été mis en œuvre en tant que parcelles de démonstration de pratiques agricoles avec l'utilisation de l'information météo au Mali et au Sénégal. Ce processus a été appuyé par la formation des principaux acteurs concernés (producteurs, animateurs radios, élus) sur le changement climatique, la production liée à l'information météorologique, l'utilisation et la diffusion de l'information météo. D'une manière générale, depuis l'intervention de DFC, les producteurs font de plus en plus recours à l'information climatique dans leurs pratiques agropastorales, grâce aux partenariats avec les services météorologiques nationaux respectifs

3.4 Suivi-évaluation (S&E)

La quatrième composante clé du mécanisme DFC est un cadre de suivi-évaluation (S&E) qui vise à saisir la diversité des interventions locales et des meilleures pratiques pouvant être intégrées dans les processus de planification aux niveaux national et sous-national. En effet, la gestion des risques climatiques présente un nombre de caractéristiques qui nécessitent des exercices de S&E particuliers pour lier le changement climatique au niveau local aux processus généraux de développement, de planification et de budgétisation. Ce cadre S&E est intrinsèquement lié au principe fondamental au DFC de gestion flexible et itérative, qui informe le fonctionnement du Fonds, des investissements et des comités.

La rigidité de nombreux cadres de programmation de S&E ne permet pas de mesurer efficacement les principaux changements. Ces derniers ne prennent pas en compte que l'adaptation est un processus à long terme qui dépasse de loin la durée de tout cycle de gestion de programme et ne définissent pas non plus des indicateurs contextuels locaux pertinents. De plus, la complexité de l'adaptation au changement climatique et des interventions associées (souvent caractérisées par une nature multisectorielle, une focalisation sur plusieurs thèmes et des délais longs) nécessite une approche modifiée de S&E servant plutôt à montrer comment une politique ou un programme contribue à un processus d'adaptation global largement façonné par des facteurs externes (Bours et coll., 2014).

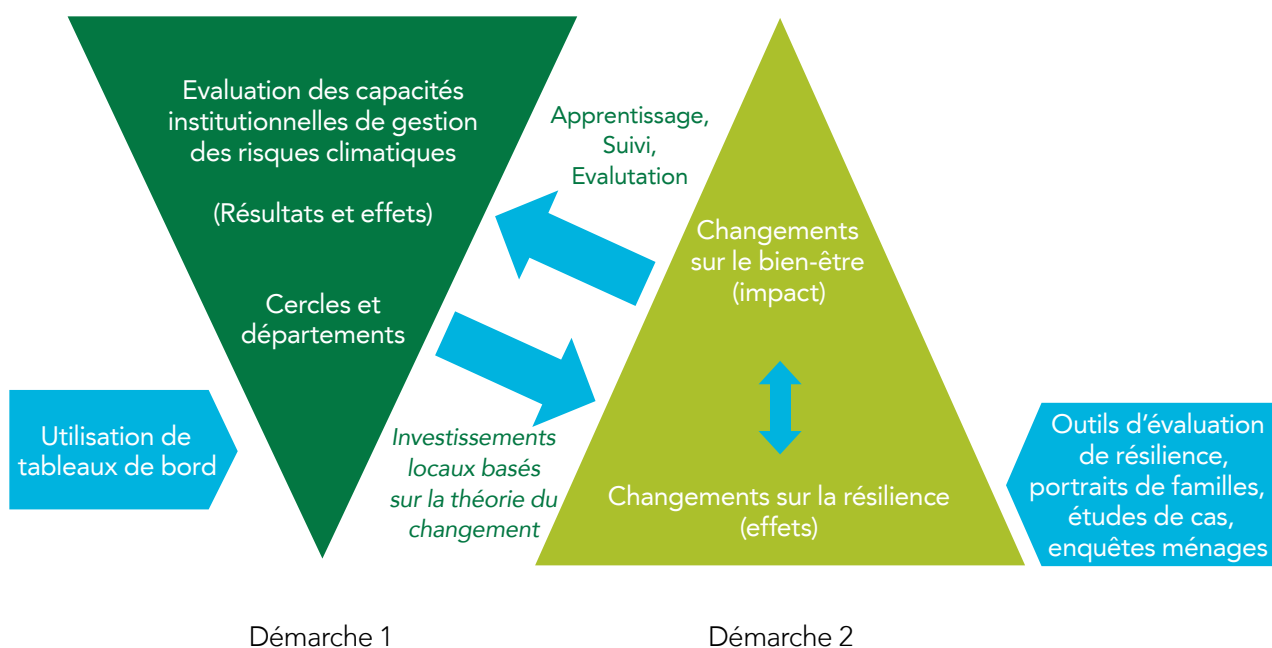
Le mécanisme DFC suit le cadre du « suivi de l'adaptation et de la mesure du développement » (TAMD)⁸, afin de renforcer les systèmes existants de S&E des collectivités territoriales. TAMD est un cadre « double piste » qui comprend des exercices à deux niveaux (Brooks et coll., 2013)⁹. D'une part,

⁷ Au Sénégal, les informations climatiques ont été partagées lors de forums sur la prévision saisonnière et les stratégies d'adaptation qui ont été organisés dans chacun des quatre départements. Au Mali, la collaboration avec l'Agence Mali Météo a permis de diffuser les informations climatiques par les radios de proximité et les paysans pilotes.

⁸ De son nom anglais *Tracking Adaptation and Measuring Development*

⁹ Voir également ce document en Français: <https://pubs.iied.org/pdfs/10133FIIED.pdf>

Illustration 2 Représentation du projet à travers l'approche TAMD



il évalue l'ampleur et la qualité des processus et des actions de gestion des risques climatiques au niveau institutionnel (Démarche 1) à travers des tableaux de bord appliqués aux structures départementales et communales. D'autre part, le cadre évalue les résultats de développement et d'adaptation (et leurs impacts à long terme) associés au niveau des bénéficiaires locaux (Démarche 2) à travers l'application de divers outils, tels que les enquêtes ménages. Le cadre de S&E du DFC inclut également la collecte de données à la fois quantitatives et qualitatives.

3.4.1 Mise en œuvre du cadre de S&E

Ensemble, les quatre outils du cadre de S&E utilisé permettent de rassembler l'évidence nécessaire pour déterminer si le mécanisme DFC est à la fois approprié et rentable pour accroître la capacité d'adaptation et le développement résilient au niveau local. Le cadre S&E de DFC vise également à saisir de quelle manière la mise en place du mécanisme appuie communautés les plus vulnérables face au changement climatique.

Les tableaux de bord sont destinés à l'évaluation des capacités des collectivités territoriales en

matière de gestion des risques climatiques et de l'utilisation des informations climatiques. Les tableaux de bord permettent d'apprécier les capacités des structures en matière (1) d'intégration du changement climatique dans la planification locale, (2) de coordination institutionnelle, (3) de budgets et financements, (4) de connaissances et capacités institutionnelles et (5) de production et utilisation des informations climatiques. Afin d'améliorer la pérennisation des processus établis au cours du projet DFC, plusieurs formations ont été organisées pour cadrer et consolider les capacités des collectivités territoriales dans les domaines susmentionnés.

À travers **les enquêtes ménages**, le DFC cherche à mieux comprendre les changements de résilience individuelle à travers des indicateurs de résilience et de bien-être contextualisés pour les ménages. Elles sont un moyen de trianguler et d'approfondir l'analyse sur les questions de la résilience abordées lors des études de résilience établissant la situation de référence (voir section 3.3.1). Les enquêtes ménages ont fourni des données quantitatives robustes permettant l'analyse statistique des effets et des facteurs contextuels influençant l'efficacité et la pertinence du projet DFC au Mali et au Sénégal.

Le portrait de famille est un outil de recherche action participative qui complète les enquêtes ménage par des cas qualitatifs approfondis¹⁰. Cet outil vise à réaliser une analyse plus fine des facteurs qui affaiblissent et renforcent la résilience des ménages face à la variabilité et aux chocs climatiques. Les portraits de famille ont aussi pour objectif de cerner la pertinence et l'utilité des investissements financés par les fonds décentralisés pour améliorer la résilience des ménages, en particulier celle des femmes. Cet outil permet aux populations et aux acteurs locaux de mieux comprendre les dynamiques, les pratiques et les stratégies de fonctionnement de familles avec différents systèmes de production et d'identifier des actions pour les renforcer à plusieurs niveaux.

Finalement, le projet DFC repose sur des **Théories du Changement (TdC)** des investissements, destinées à rendre les liens entre les investissements et les effets de résilience espérés par les populations plus explicites. Ceci est aussi utile pour le personnel de terrain dans le suivi des résultats intermédiaires. Suite au renforcement de leurs capacités, ce sont les comités (CDA au Sénégal et CCA au Mali) qui appuient les communautés dans l'élaboration de TdC. Ces TdC sont élaborées pour chacun des investissements retenus et se lient au objectifs globaux visés par le projet et le bailleur de fonds. L'introduction de la TdC dans les projets est une innovation et un moment d'apprentissage très important pour les CDA et CCA.

¹⁰Télécharger cette publication qui présente l'approche et la méthodologie des portraits de famille : http://www.policy-powertools.org/Tools/Understanding/docs/family_portraits_tool_french.pdf

4. Discussion

Le projet DFC s'articule autour de composantes cadrées par des principes conceptuels, et s'ancre au sein des institutions de décentralisation déjà présentes. L'originalité du projet réside dans son approche qui cible particulièrement les processus mis en œuvre ainsi que les différentes pratiques renforçant la résilience des communautés. En initiant des changements importants dans le système de planification local et dans la gestion des risques climatiques, le projet DFC a également produit des retombées positives pour les bénéficiaires. Trois constats clés sont élaborés dans cette section.

4.1 Promotion de la planification communautaire participative et inclusive

Les espaces d'échange et de discussion qui ont été créés à travers les différentes composantes du projet sont à la base d'une planification ouverte, inclusive et provenant des communautés. En effet, le mécanisme DFC facilite le dialogue entre les différentes couches sociales de la population et les collectivités territoriales, permettant, à terme, de renforcer leurs relations de confiance.

En plaçant les communautés au cœur de la planification, le projet DFC a consolidé le principe de participation, pièce maîtresse de la politique de décentralisation au Mali et au Sénégal. Les consultations et forums communautaires ont amélioré la planification locale grâce à la participation et l'appropriation par les communautés des processus de décisions reflétant davantage leurs priorités. Cependant, les besoins à court terme généralement priorisés par les populations locales ne sont pas toujours conciliables avec ceux à long terme pour l'adaptation. Bien que l'urgence liée aux

chocs ressentis puisse l'emporter par rapport au développement durable et résilient, une réflexion stratégique doit être menée pour garantir un meilleur équilibre.

De plus, les résultats de la recherche portant sur l'inclusion sociale¹¹ révèlent que le processus DFC est très inclusif dans les deux pays. En effet, tous les acteurs ont exprimé leur satisfaction quant à la considération accordée à leurs besoins prioritaires par le biais d'études de cas, d'exemples et de témoignages divers. Par ailleurs, les apprentissages tirés du projet DFC ont permis de constater que des investissements dans des biens semi-publics peuvent également cibler les couches les plus vulnérables. Alors que ce constat s'écarte du principe d'investissement en biens publics originalement stipulé par le mécanisme DFC, il souligne, en revanche, l'importance de l'inclusion sociale ainsi que de la gestion flexible et itérative au cœur du processus DFC.

4.2 Responsabilisation des collectivités territoriales pour construire la résilience

La responsabilisation des comités de planification dans le tout le processus de mise en œuvre du mécanisme DFC favorise une valorisation améliorée des compétences et ressources locales. Cette approche enclenche un apprentissage mutuel nécessaire pour l'appropriation de la démarche DFC et sa pérennisation. De plus, la capacitation des comités à plusieurs niveaux soutient la création d'une dynamique territoriale autour d'objectifs communs essentiels pour construire la résilience. Le fait d'aborder la résilience à l'échelle de la collectivité territoriale a l'avantage de fédérer des initiatives et efforts communautaires, voire intercommunautaires, autour d'enjeux partagés

¹¹ Rapport de recherche « Inclusion sociale au sein de la Décentralisation des fonds climat au Mali et au Sénégal » par Djohy, 2019.

de développement à ce niveau. La nature intercommunale des investissements pilotés dans le cadre de DFC a cependant amené à dresser le constat suivant : les dynamiques d'investissement doivent adopter une conception géographique plus large afin de répondre aux risques climatiques associés à de plus grandes échelles.

Par ailleurs, la mise à disposition de fonds et la réalisation d'investissements par le projet DFC démontrent qu'il est possible d'atteindre les cibles locales à travers des mécanismes mis en place dans le cadre de la décentralisation. Les comités de planification jouent un rôle central car ils alignent les politiques de planification nationales et régionales. Cette composante opérationnelle du DFC allège non seulement les charges de travail des bailleurs, mais garantit également le respect des procédures et règles de transparence en matière de gestion des fonds publics. La traçabilité des fonds dans les comptes des collectivités territoriales constitue un facteur déterminant de l'appui budgétaire prôné par l'approche DFC. Par exemple, la gestion des fonds opérationnels par les CRA au Sénégal et les CCA au Mali les ont habilités à un vrai «pouvoir» de consultation, d'élaboration et de sélection de projets, et ce avec le degré de redevabilité aux communautés qui découle de telles responsabilités. La responsabilisation des comités a soutenu une augmentation de la transparence et donnant ainsi un pouvoir aux comités locaux et aux populations prioritaires. En effet, les structures aux niveaux des cercles et départements ne pouvaient pas arbitrairement rejeter les projets des communes si ceux-ci répondaient aux critères stratégiques établis.

4.3 Ancrage aux institutions publiques pour l'appropriation et la mise à l'échelle

Le projet DFC vise non seulement à renforcer la résilience des communautés face au changement climatique, mais cherche également à consolider les capacités des collectivités territoriales pour une gouvernance inclusive et résiliente. Pour réussir sur le long terme malgré l'ampleur de la tâche à

accomplir, le mécanisme DFC doit s'inscrire au sein de cadres institutionnels et financiers durables.

Au Mali comme au Sénégal, le développement de partenariats multi-acteurs assure une mise à l'échelle du mécanisme piloté dans les régions de Kaffrine et de Mopti. Au Mali, le projet DFC a appuyé l'accréditation de l'ANICT au FVC. La concrétisation de cet objectif permettra à l'ANICT de mobiliser les financements du FVC et de les faire parvenir aux collectivités territoriales afin qu'elles puissent financer des investissements répondant aux besoins prioritaires des communautés en matière de résilience. L'ancrage du mécanisme DFC dans les cadres et procédures institutionnels de l'ANICT sera une opportunité pour l'internalisation et la pérennisation des innovations du mécanisme. Au Sénégal, une plateforme nationale multi-parties prenantes a été mise en place avec une vocation de représentation, de coordination et de suivi des acquis et innovations du DFC. Créée par IED Afrique, la plateforme a développé une stratégie nationale de mise à l'échelle de DFC, soumis une proposition commune au financement de la Banque Africaine de Développement, et élaboré le guide national de planification du PNDL intégrant la dimension du changement climatique.

En mettant en place de tels dispositifs institutionnels, le projet DFC influence les gouvernements centraux afin qu'ils intègrent l'environnement et le changement climatique dans le transfert des fonds d'appui aux collectivités territoriales. Les pays en voie de développement ne peuvent plus compter uniquement sur les subventions des pays développés ou autres partenaires multilatéraux. Ils doivent mettre place un dispositif interne de financement de leur propre adaptation au changement climatique, en positionnant les territoires locaux au cœur de leur approche. Dans les deux pays, l'appropriation et mise à l'échelle nationale dépendent de l'approfondissement des réformes internes de décentralisation, elles-mêmes compromises dans un contexte de plus en plus dominé par les problématiques d'instabilité climatique, de cohésion sociale, et d'enjeux sécuritaires dans le cas du Mali.

Conclusion

Le projet DFC mis en œuvre au Mali et au Sénégal par le consortium NEF, IED-Afrique et IIED, est fondé sur les principes fondamentaux d'un mécanisme de planification et de financement décentralisé visant à renforcer la résilience des communautés vulnérables. Le projet DFC, à travers le mécanisme du même nom, a soutenu la mise en œuvre d'investissements répondant aux besoins des communautés vulnérables par ces dernières. Le projet DFC n'a possédé que de quatre ans d'expérience pour initier des changements en matière de résilience, de planification locale et de gouvernance inclusive au Sénégal et au Mali. Néanmoins, les constats et les preuves engendrés par ces expériences sont positifs et ont déjà contribué à l'amélioration du mécanisme DFC.

La mise en œuvre du mécanisme, à travers ses quatre composantes opérationnelles soutenant la décentralisation des fonds pour le climat, a permis de renforcer la résilience des communautés face au changement climatique au Sénégal et au Mali. L'identification et la priorisation des investissements doivent davantage être menés par les communautés locales elles-mêmes, dans le cadre d'un processus participatif tenant compte des besoins des couches vulnérables, en particulier ceux des femmes. Le mécanisme DFC et sa mise en œuvre démontrent l'importance de faciliter l'accès des communautés à des fonds

d'adaptation localement contrôlés. Toutefois, le perfectionnement d'un modèle si complexe exige une expérience pouvant se dérouler sur une durée relativement plus longue.

Dans un contexte marqué par le retard sur les engagements climatiques des pays développés, le financement de l'adaptation des pays en voie de développement restera toujours un défi majeur. En effet, malgré les progrès accomplis en matière d'outils de planification locale et nationale, cette planification tarde à se traduire dans les budgets des collectivités territoriales, faute de moyens conséquents. La mise à l'échelle durable du mécanisme DFC exigera donc davantage de moyens pour nouer des partenariats et relations stratégiques aux niveaux national et international.

Le modèle DFC est pertinent, tant au Sahel que dans d'autres géographies. Alors que le projet DFC s'est concentré sur les zones rurales du Mali et Sénégal, les principes solides et les composantes du mécanisme pourraient facilement s'appliquer en zone urbaine. Bien que le mécanisme DFC ne constitue pas à lui seul une panacée face aux risques climatiques, il reste malgré tout un outil incontournable permettant l'adaptation au changement climatique au niveau local tout en accomplissant un développement durable et résilient au niveau mondial.

Références

Bours, D., McGinn, C. and Pringle, P. (2014). Monitoring & evaluation for climate change adaptation and resilience: A synthesis of tools, frameworks and approaches, 2nd edition. SEA Change CoP, Phnom Penh and UKCIP, Oxford.

Brooks, N., Anderson, S., Burton, I., Fisher, S., Rai, N. and Tellam, I. (2013). An operational framework for Tracking Adaptation and Measuring Development (TAMD). IIED Climate Change Working Paper No. 5. <https://pubs.iied.org/10038IIED/>

Fonds Monétaire International (FMI). 2015 – Rapport d’assistance technique – Réussir la décentralisation financière – Mali, Rapport 15/287 <http://knowledge.uclga.org/Reussir-la-decentralisation-financiere-au-Mali.html?lang=fr>

GIZ. (2013) -Fr-Adaptation climatique communale : Intégration du concept d’adaptation au changement climatique dans la planification communale : premières expériences au Mali <https://www.giz.de/expertise/downloads/giz2013-fr-adaptation-climatique-communale-mali.pdf>

Hesse, C., S. Anderson, L. Cotula, J. Skinner, a and C. Toulmin. (2013). Managing the Boom and Bust: Supporting. Climate Resilient Livelihoods in the Sahel. IIED, London <http://pubs.iied.org/pdfs/11503IIED.pdf>

Krääti, S. (2015) Valuing variability: New Perspectives on climate resilient drylands development. IIED, London. <http://pubs.iied.org/10128IIED.html>

Ministère de l’Administration Territoriale. (2014). Les Etats Généraux de la Décentralisation au Mali tenus à Bamako les 21, 22 et 23 octobre 2013. Rapport général, recommandations, stratégie et plan d’actions. Editions Tombouctou.

Soanes, M, Rai, N, Steele, P, Shakya, C and Macgregor, J. (2017) Delivering real change: getting international climate finance to the local level. IIED Working Paper. IIED, London. <http://pubs.iied.org/pdfs/10178IIED.pdf>

Steele, P., N. Rai, A. Walnycki, I. Nhantumbo (2015), Delivering climate and development finance to the poorest: intermediaries that “leave no-one behind”, IIED Briefing Paper, November 2015, London. <http://pubs.iied.org/pdfs/17317IIED.pdf>

Organisations



Near East Foundation (NEF)

Depuis plus de 30 ans, la NEF développe des approches de type communautaire et durable pour la gestion des forêts, de la pêche, des pâturages et des terres agricoles au Mali. Depuis son bureau principal à Sévaré, l'équipe de la NEF, composée d'environ 40 professionnels, s'efforce de mettre en oeuvre des programmes communautaires multisectoriels. La gestion des projets et la surveillance de la gouvernance sont assurées depuis le siège de la NEF à Syracuse (États-Unis).



Innovation, Environnement, Développement (IED Afrique)

IED Afrique est une organisation indépendante à but non lucratif basée au Sénégal. Elle s'appuie sur une expérience de plus de 20 ans dans les pays d'Afrique de l'Ouest francophone et intervient sur les problématiques du développement durable et de citoyenneté en Afrique. L'organisation met l'accent sur les innovations méthodologiques et participatives.



International Institute for Environment and Development (IIED)

IIED est une organisation de recherche action et de politique qui promeut le développement durable en vue d'améliorer les économies locales et de protéger l'environnement sur lequel elles s'appuient. IIED est basée à Londres et travaille en Afrique, en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le Pacifique.

Publié par Near East Foundation, avril 2019

Consortium DFC (2019). Mécanisme de Décentralisation des fonds climat: Principes et dispositif opérationnel au Mali et au Sénégal. NEF, New York. http://www.neareast.org/download/materials_center/DCF_Mechanism_Fr.pdf

Near East Foundation
110 W. Fayette Street, Suite 710
Syracuse, New York 13202 USA

Imprimé sur du papier recyclé à base d'encre végétale.



Décentralisation des fonds climat (DFC)

La Décentralisation des fonds climats (DFC) est un projet de recherche-action et de plaidoyer qui appuie les populations locales au Mali et au Sénégal afin qu'elles deviennent plus résilientes au changement climatique grâce à des fonds d'adaptation localement contrôlés. Le projet fait partie du programme BRACED, financé par le gouvernement du Royaume-Uni, et est mis en oeuvre par la Near East Foundation (NEF) avec Innovation, Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED).

Pour en savoir plus :

Les enseignements et données d'expérience du projet sont présentés dans plusieurs publications disponibles en ligne à l'adresse :

www.neareast.org/braced

Contacts :

Yacouba Dème : ydeme@neareast.org

Ced Hesse : ced.hesse@iied.org

Bara Guèye : baragueye@iedafrique.org

Lectures complémentaires :

Inclusion sociale au sein de la Décentralisation des fonds climat au Mali et au Sénégal
http://www.neareast.org/download/materials_center/Social_Inclusion_DCF_Fr.pdf

Evaluer la résilience : Concilier les connaissances endogènes et la planification locale – Policy Brief
www.neareast.org/download/materials_center/DCF_Policy_Brief_Fr.pdf

Décentralisation des fonds d'adaptation au climat au Mali – Fiche d'information
www.neareast.org/download/materials_center/Decentralisation-Mali-French.pdf

Décentralisation des fonds d'adaptation au climat au Sénégal – Fiche d'information
www.neareast.org/download/materials_center/Decentralising-Senegal-French.pdf

Climate adaptation funds – Backgrounder (en anglais) <http://pubs.iied.org/17341IIED/>

Managing the boom and bust: supporting climate resilient livelihoods in the Sahel – Issue Paper (en anglais)
<http://pubs.iied.org/11503IIED/>

Suivi de l'adaptation et mesure du développement (TAMD) : manuel de planification locale
<https://pubs.iied.org/pdfs/10133FIIED.pdf>

Pour toutes les publications sur le projet DFC, veuillez consulter : www.neareast.org/resources/#braced

Near East Foundation, 110 W. Fayette Street, Suite 710
Syracuse, New York 13202 USA

 +1 315-428-8670  info@neareast.org  www.neareast.org

Avril 2019

Document
de Travail



Ce document a été financé par le département d'aide du gouvernement britannique (UK aid) ; cependant les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles de celui-ci.